

C'est Voté



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES À LA SÉANCE DU 28 JUIN 2024

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Agir autour de 3 axes



SOMMAIRE

Édito p. 3
Une Décision modificative pour renforcer le budget et l'action du Conseil départemental en 2024
Pacte des solidarités - Le Conseil départemental s'engage aux côtés de ceux qui en ont le plus besoin
Un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Agence départementale de l'habitat et du logement
Des efforts renforcés pour l'habitat inclusif p. 8
La protection de l'enfance au cœur de l'action départementale p. 9
Eau et climat : la démarche en actions p. 10
1,6 M€ de plus pour les communes gardoises p. 12
Le Gard fait le pari de l'Économie sociale et solidaire
Participation au développement de l'Université de Nîmes p. 13
Développer l'écomobilité pour relier les hommes et les territoires p. 13
Rapport d'activité des Services du Conseil départemental p. 14



Dans un contexte incertain, le Conseil départemental du Gard reste plus que jamais le pôle de stabilité et de progrès sur lequel vous pouvez compter. Notre session du 28 juin 2024 en témoigne, avec l'adoption d'une décision modificative budgétaire qui renforce nos engagements et notre capacité d'action.

Malgré les défis qui se profilent, notamment la baisse prévisible de nos recettes liée à la crise immobilière, nous maintenons le cap fixé en 2021. Notre gestion vigilante des années favorables nous permet aujourd'hui de faire face sans compromettre la qualité des services publics que nous vous devons.



Cette décision modificative est une réaffirmation de nos ambitions. Nous renforçons nos interventions dans des domaines cruciaux : logement, petite enfance, autonomie, santé, insertion et transition écologique. Car c'est précisément dans les moments difficiles que le service public doit être à la hauteur.

Notre gestion sérieuse porte ses fruits : l'exercice 2023 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 142 M€, tout en réduisant notre endettement de 34 M€. Ces résultats, nous les mettons au service des Gardoises et des Gardois qui en ont le plus besoin, de notre environnement, de notre qualité de vie et en soutien aux territoires.

Concrètement, lors de cette séance et de la Commission permanente de ce jour, nous allons voter un pacte des solidarités avec l'État. Cela nous permettra de renforcer notre action tout en restant fidèles à nos principes. Nous fixerons également des objectifs ambitieux pour notre Agence départementale de l'habitat et du logement, et nous renforcerons notre soutien à l'habitat inclusif.

Par ailleurs, nous intensifierons nos actions de protection de l'enfance. Nous investirons dans l'éducation, notamment avec le projet d'un nouveau collège à Saint-Gilles. De plus, nous soutiendrons les pratiques sportives et culturelles. Enfin, nous poursuivrons nos efforts en matière d'aménagement durable du territoire.

Le Conseil départemental du Gard reste fidèle à sa mission : protéger, anticiper, organiser et aménager. Nous sommes et resterons ce repère sur lequel tous les acteurs locaux, toutes les Gardoises et tous les Gardois peuvent s'appuyer.

Soyez assurés de notre détermination à agir pour l'intérêt de tous, aujourd'hui et pour les années à venir.

"

Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental du Gard

Une Décision modificative pour renforcer le budget et l'action du Conseil départemental en 2024

La première Décision modificative de l'année 2024 poursuit les mêmes objectifs que ceux énoncés lors de l'adoption du Budget primitif (BP) 2024 : à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement par une gestion sérieuse des moyens de l'institution départementale tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers et le maintien du niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'attractivité de son territoire.

La gestion de l'exercice 2023 s'est caractérisée par la poursuite de l'effort soutenu de gestion engagé depuis le début du mandat, ce qui a permis un résultat de fonctionnement 2023 excédentaire d'un montant total de 142,1 M€. Ce bon résultat, réalisé dans un contexte difficile d'augmentation des dépenses et de baisse des recettes, tient compte non seulement d'un exercice 2023 bénéficiaire à lui seul (36,7 M€), mais également du report en fonctionnement du résultat 2022 sur 2023 (105,4 M€).

Par ailleurs, en 2023, le Conseil départemental **a réduit son endettement de 34,3 M€.** En conséquence, le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2023 d'un montant de 142,1 M€** est :

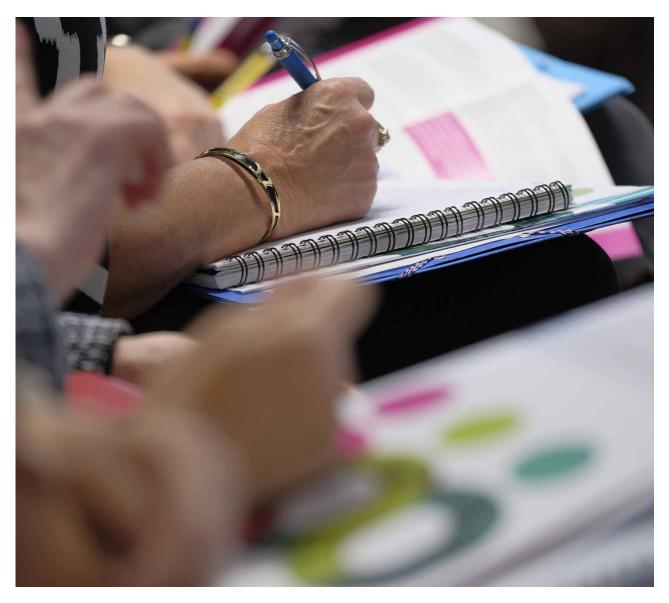
- reporté en section de fonctionnement à hauteur de 92,1 M€ pour permettre d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement et d'intégrer notamment une baisse prévisionnelle de 10 M€ des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux, tout en autorisant un abondement d'équilibre de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 20 M€.
- affecté en investissement à hauteur de 50 M€, permettant d'assurer l'équilibre de cette section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

Ainsi, le Conseil départemental veille non seulement à préserver une bonne épargne brute (en l'augmentant de 23 M€ par rapport au budget primitif 2024), mais également, à se doter d'un haut niveau d'investissement avec une dette maîtrisée.

Concrètement, ce budget supplémentaire qui intègre donc le résultat excédentaire de fonctionnement de 2023 d'un montant de 142,1 M€, permet :

- d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement de 68,2 M€,
- d'ajuster les recettes réelles de fonctionnement pour un solde de près d'1 M€,
- d'augmenter les dépenses réelles d'investissement (hors reports) de 33,3 M€,
- de limiter le recours à l'emprunt.

Rapports CD n°111 : Affectation du résultat 2023 et Décision modificative n°1 2024 – Budget principal n°102 : Compte de gestion 2023 – Budget principal



Pacte des solidarités - Le Conseil départemental s'engage aux côtés de ceux qui en ont le plus besoin

Avec la création de France travail et de la Loi pour le plein emploi, les modalités de coopération entre l'État et le Conseil départemental évoluent.

La stratégie de lutte contre la pauvreté, mise en place de 2018 à 2023, devient le Pacte des solidarités 2024-2027.

Son objectif est de « lutter contre la pauvreté à la racine » en privilégiant la prévention et en intervenant sur des sujets transverses qui freinent l'accès à l'emploi : logement, mobilité, accompagnement des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), soutien aux familles monoparentales, santé et même alimentation sont autant d'axes de travail déclinés dans le Contrat départemental des solidarités.

Ce contrat fixe à l'État et au Conseil départemental, des objectifs communs qui s'articulent autour de deux piliers :

1. Un pilier « Solidarités » avec 4 axes de travail : « lutter contre les inégalités dès l'enfance », « amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous », « lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits » et « construire une transition écologique solidaire ».

2. Un pilier « Emploi » avec 3 axes de travail : « l'accompagnement des transformations liées à la réforme du RSA », « le renforcement et la diversification de l'offre d'insertion départementale » et « la mise en œuvre de 15 heures d'activité hebdomadaire pour les bénéficiaires du RSA ».

Après négociations, le Conseil départemental, en cohérence avec son Schéma départemental des solidarités sociales, a souhaité s'engager sur la totalité des axes de travail du pilier « Solidarités » et sur les deux premiers axes du pilier « Emploi ».

La convention permettra de mobiliser 3,3 M€ de recettes de fonctionnement en renfort de la mise en œuvre des objectifs du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027. Chaque action comporte en effet des objectifs chiffrés, des indicateurs précis de réussite et les montants alloués à chaque action par partenaire.

Quelques exemples de réalisations initiées :

• Enfance:

- ▶ le Conseil départemental conforte son soutien aux 27 Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP) conformément à la fiche action n°6, Pilier 1 « Soutenir le lien parent-enfant ».
- ► Le Conseil départemental a voté une augmentation conséquente de sa subvention annuelle (150 000 €) à la Maison des adolescents, conformément à la fiche action n°10 « Développer le soutien aux adolescents en renforçant l'appui à la Maison des adolescents ».

· Solidarités:

► Le Conseil départemental soutient le développement de l'outil en ligne Soliguide conformément à la fiche action n°11 pour « renforcer la lisibilité de l'offre et la coordination des acteurs de l'action sociale et de l'accès aux droits ».

• Handicap:

► Le Conseil départemental travaille à l'ouverture d'accueils de proximité dédiés à des consultations de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sur tout le territoire gardois, conformément à la fiche action n°13 « Territorialisation de la MDPH ».

Ainsi, bien que la signature officielle du Contrat départemental des solidarités, initialement prévue le 3 juillet, soit reportée, le Conseil départemental travaille déjà au quotidien sur de nombreux axes de travail identifiés dans le Pacte des solidarités, en vertu de son Schéma des solidarités sociales.

Rapport CD n°401: Pacte des solidarités: contractualisation pluriannuelle entre l'État et le Conseil départemental du Gard (2024-2027)



Un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Agence départementale de l'habitat et du logement

Se loger bien, se loger mieux, sont des préoccupations majeures de la plupart de nos concitoyens. Pour certains, en raison de leur situation personnelle, familiale ou sociale, cette question va bien au-delà du confort et revêt même une importance vitale.

À côté de la santé et de l'autonomie, il existe peu d'enjeux aussi cruciaux que le logement pour vivre dignement.

C'est dans cet objectif que le Conseil départemental a souhaité la création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) présidée par Christian Bastid, Vice-président du Conseil départemental, délégué à l'Habitat, au logement et au Renouvellement urbain.

Chargée des interventions sociales d'accompagnement en matière de logement, du développement de l'offre de logements, de l'orientation des demandes de logement et de la lutte contre la précarité, l'ADHL exerce ses missions par transfert de compétences du Conseil départemental en lien étroit avec la collectivité.

Les principaux axes d'intervention de l'ADHL sont :

- 1. Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'habitat
- 2. Soutien à la rénovation énergétique
- 3. Adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- 4. Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- 5. Développement d'une offre de logements abordables et diversifiés

Ce Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est un outil précieux pour l'ADHL qui lui octroie une lisibilité dans le temps des moyens humains et financiers dont elle pourra disposer, il permettra également de définir des objectifs clairs et partagés et une évaluation de ces derniers.

Rapport CP n°432 : Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) 2024-26

Des efforts renforcés pour l'habitat inclusif

L'habitat inclusif est un mode d'habitat qui permet à des personnes âgées et/ou en situation de handicap, de partager des espaces communs tout en profitant d'un logement personnel. Grâce à des animateurs/animatrices et à la mise en œuvre d'un projet financé par le versement de l'Aide à la vie partagée, les habitants continuent de participer à la vie sociale locale. Une solution efficace et très plébiscitée, comme le prouve la web-série sur l'habitat inclusif diffusée actuellement sur les réseaux sociaux du Conseil départemental.

Le Schéma départemental des solidarités sociales porte l'ambition de créer 1 000 places en habitat inclusif d'ici 2027. Pour y arriver, la collectivité accompagne les porteurs de projet et va encore renforcer son aide. En effet, les projets se sont multipliés depuis 2022 mais rencontrent des difficultés croissantes en termes de financement (hausse des coûts de construction, diminution des prêts à taux zéro, etc...). C'est pourquoi des subventions pourront être sollicitées par les porteurs de projet afin de finaliser leurs travaux (gros œuvre et second œuvre) ou leur démolition. À condition de trouver des co-financeurs et d'apporter 5 à 10 % d'autofinancement, les projets labellisés habitat inclusif par la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif, pourront bénéficier de 50 000 € maximum pour la construction/réhabilitation/adaptation de la salle commune et de 10 000 € par logement, dans la limite de 90% de subventions par projet.

Rapport CP n°403 : Extension aux habitats inclusifs et précision de la doctrine départementale des subventions d'investissement en faveur des ESMS PA/PH



La protection de l'enfance au cœur de l'action départementale

Le Conseil départemental place au cœur de sa politique publique de l'enfance et de la petite enfance, l'intérêt supérieur de l'enfant, ses droits et la continuité harmonieuse de son parcours de vie pour lui permettre de grandir dans de bonnes conditions. Ainsi, la collectivité soutient les structures et associations de proximité qui contribuent à promouvoir l'insertion sociale des familles, la protection de l'enfance et la prévention des risques d'exclusion sociale.

Près de 300 000 € de subventions allouées

Lors de cette séance, une subvention de près de 105 000 € a été votée au bénéfice des Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), en complément du soutien de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Une subvention de 120 000 € est également allouée à l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (ADEPAPE 30) qui a



pour objectif d'accompagner les personnes admises ou ayant été admises dans les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), de favoriser leur action sociale et de leur venir en aide moralement et matériellement (aides aux études, permis de conduire...) ce qui constitue une force soutenante et rassurante leur permettant d'avancer dans leur projet de vie. Afin de renforcer également la prévention à destination des familles en difficulté, près de 55 000 € sont alloués en sus des subventions de la CAF, de la MSA et de l'État au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) qui fédère 252 structures en soutien à plus de 9 000 familles sur le département.

Des partenaires accompagnés

Enfin, ce sont les tarifications à la journée qui sont revues à la hausse pour les établissements accueillant des familles en difficulté, parfois au-delà de leurs compétences et capacités d'accueil comme le Centre départemental d'accueil des familles, le Foyer de l'enfance ou encore les Maisons d'enfants à caractère social (MECS). La convention avec la Croix-Rouge et son Centre d'accueil des demandeurs d'asile est renouvelée pour permettre l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. A noter que la CAF va verser une subvention de près de 74 000 € au Conseil départemental, pour son action en faveur des familles fragilisées par l'arrivée d'un enfant en situation de handicap.

Rapports CP

n°409: Subvention pour les lieux d'accueil parents-enfants

n°406: Subvention à l'association départementale d'entraide des personnes accueillies

à la protection de l'enfance du Gard (ADEPAPE 30)

n°402 : Convention d'objectifs et de financement au titre du fonctionnement fonds publics

et territoires - Volet enfance

n°403 : Convention de financement en dotation de prix de journée globalisée pour les Maisons d'enfants à caractère social, les services AEMO, AED, le Foyer départemental de l'enfance,

le Centre départemental d'accueil des familles

n°404 : Renouvellement de la convention avec la Croix rouge concernant la participation à la prise en charge des femmes enceintes et des mères isolées avec leur(s) enfant(s)

de moins de 3 ans, demandeurs d'asile

n°410 : Subventions du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Eau et climat : la démarche en actions

Le Gard est de plus en plus touché par des extrêmes climatiques, tels que des sécheresses en été et des inondations en automne. Ces bouleversements impactent directement notre population qui subit de plein fouet des restrictions d'usage.

Afin d'atténuer et d'anticiper les conséquences grandissantes du changement climatique, le Conseil départemental a initié la démarche « Eau & Climat: préparons l'avenir » avec pour cheval de bataille, garantir une eau suffisante en quantité et satisfaisante en qualité pour toutes les Gardoises et tous les Gardois.

Une large concertation s'est tenue sur l'ensemble des territoires du 10 au 27 juin 2024 afin de partager les éléments de diagnostic sectorisé et de faire émerger Préparons l'avenir!

DU 10 AU 27 JUIN 2024

7 ateliers territoriaux ouverts à tous!

UNE DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

des solutions communes d'adaptation à l'évolution des usages de l'eau et d'identifier les actions durables et structurantes qui pourraient collectivement être mises en place.

S'inscrivant pleinement dans cette démarche ambitieuse et concertée avec les acteurs locaux, le Conseil départemental accompagne sans attendre les collectivités dans la gestion de la ressource en eau et dans la prévention des risques liés au changement climatique.

Garantir l'accès à la ressource en eau

Au titre du contrat Département-Agence de l'eau dont découle la mise en œuvre de la démarche départementale « Eau & climat », le Conseil départemental continue à illustrer concrètement ses engagements à hauteur de 2,8 M€ pour la réalisation de plusieurs opérations d'économies d'eau dont la réhabilitation de réseaux d'eau potable, la substitution et la sécurisation de la ressource, l'amélioration des performances des ouvrages d'assainissement, la désimperméabilisation des sols, et la protection de l'alimentation de captages contre les pollutions diffuses.

Prévenir les inondations

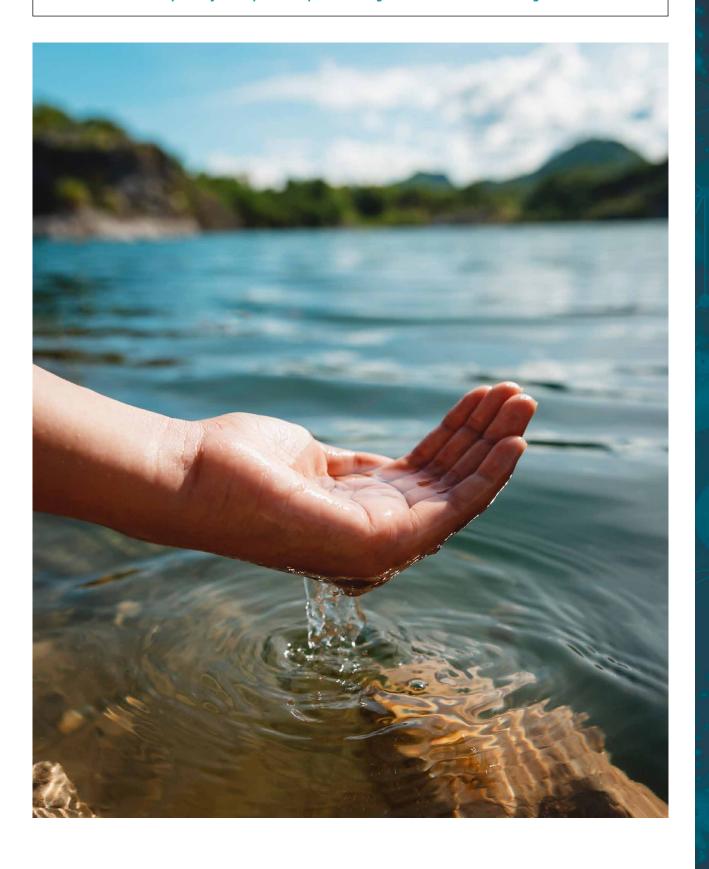
Le Conseil départemental agit dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) III en soutenant financièrement les territoires de Nîmes Métropole, de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle et du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) des ruisseaux couverts pour l'activité minière en Cévennes.

Le rapport relatif à l'acquisition de parcelles sur la commune de Branoux-les-Taillades contribue pour sa part à l'avancée de l'opération de sécurisation des barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous qui nécessite la maîtrise foncière des terrains accueillant les futures zones d'installation de chantier et de stockage des matériaux.

Rapports CP n°212: Subventions pour la protection contre les inondations

n° 226 : Partenariat Département Agence de l>eau - Subventions en matière d'alimentation en eau potable et assainissement

n° 216 : Acquisition de la propriété privée Delporte dans le cadre du projet de sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous



1,6 M€ de plus pour les communes gardoises

Aider les territoires

Pour cette deuxième programmation de l'année des contrats territoriaux, ce sont 15 dossiers qui sont votés pour un montant de 1,6 M€ au titre du Crédit départemental d'équipement (CDE).

Par ailleurs, une série de modifications visant à répondre aux besoins des territoires et à faciliter leurs démarches est proposée dans cette séance.

Rapports CP n°202 : Subvention au syndicat des hautes vallées cévenoles pour la gestion et la valorisation des espaces naturels

 $n^{\circ}236$: Pacte territorial – Contrats territoriaux – premier semestre – deuxième programmation 2024 et régularisations



Le Gard fait le pari de l'Économie sociale et solidaire

132 000 € de subventions sont allouées lors de cette séance à des structures tête de pont de l'Économie sociale et solidaire (ESS), qui serviront de supports au déploiement du Schéma départemental de l'ESS adopté en mars dernier.

Toujours en lien avec les engagements du Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire, le Conseil départemental a pris la décision d'entrer au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Gard'et Autonomie » pour un montant de 50 000 € en parts sociales. « Gard'et Autonomie » est une association dédiée à l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en privilégiant le réemploi de matériels inutilisés ou reconditionnés et en favorisant l'insertion professionnelle, selon son credo « la bonne aide technique, au bon moment pour la bonne personne ».

Rapport CP n°402 : Participation du Conseil départemental à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

« Gard'et autonomie »

n°431 : Soutien aux grands acteurs ressources de l'Économie sociale et solidaire



Participation au développement de l'Université de Nîmes

L'Assemblée décide d'attribuer une subvention complémentaire de **250 000 €** afin de permettre l'achèvement des travaux de la 2^e tranche du site universitaire Hoche.

Rapport CP n° 237 : Université de Nîmes – Site Hoche – Subvention complémentaire – Avenant n°1 à la convention de partenariat financier dans le cadre du CPER 2021-2027.

Développer l'écomobilité pour relier les hommes et les territoires

Avec plus de 156 240 mètres linéaires de voies vertes et de pistes cyclables, dont 9 640 mètres en montagne, le Conseil départemental s'attache à créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire et favorisant les déplacements doux. En témoigne la signature d'une nouvelle convention cadre avec la commune de Montfrin pour la réalisation d'un itinéraire cyclable jusqu'à la voie verte du Pont du Gard (V66).

Rapport CP n°301 : Recensement de la longueur de la voierie départementale au 1er janvier 2024.



Rapport d'activité des Services du Conseil départemental au titre de l'année 2023

La loi prévoit que l'exécutif rend notamment compte, chaque année, à l'Assemblée départementale via un rapport spécial de la situation de la collectivité, de l'activité et du financement de ses services et des organismes qui dépendent de celle-ci.

Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations et de la situation financière de la collectivité.

Il est consultable en ligne sur gard.fr.

Rapports CD n°101 : Rapport spécial de la Présidente – Activité des services du Conseil départemental au titre de l'année 2023







Hôtel du Département 3, Rue Guillemette 30044 Nîmes cedex 9 Tél.: 04 66 76 76 76

